

Règlement voiturette

Ce règlement s'applique à toute personne utilisant une voiturette de golf. Si après sa lecture mais avant votre départ vous pensez ne pas être en mesure de le respecter, merci de rapporter la clé à l'accueil et vous serez remboursé.

Généralités

- Les voiturettes doivent être utilisées avec la plus grande courtoisie, le plus grand soin et la plus grande considération pour la sécurité du conducteur, des passagers, des piétons et des installations du Golf. Les piétons ont la priorité en tout temps.
- Les voiturettes doivent être utilisées prudemment, de manière appropriée et en fonction des conditions et circonstances.
- Conformément au code de la route, il est interdit de circuler avec des voiturettes sur les voies publiques, sauf lorsqu'elles les traversent. Lorsqu'il traverse une voie publique, le conducteur de la voiturette doit le faire à un angle de 90 degrés et doit céder le passage à la circulation.

Parking voiturette & alentours du Club House

- Lorsque vous quittez la place de parc, assurez-vous que la marche arrière est enclenchée et assurez-vous au préalable qu'il n'y a pas de personne ou d'obstacle derrière la voiturette.
- Ne bloquez pas l'accès ou l'évacuation (flux naturel de la circulation) des zones d'entrée des bâtiments, des escaliers, des rampes d'accès ou des voies principales.
 - Lorsque vous vous rendez au turn ou aux toilettes entre le trou N°9 et le N°10
 - Merci de ne pas parquer votre voiturette
 - Devant l'accueil
 - Devant l'entrée du bâtiment
 - Au bas de l'escalier
 - Collée à la fontaine ou au banc
 - Sur un autre numéro de place que celui de votre voiturette
- A la fin du parcours merci de :
 - Parquer la voiturette sur le bon numéro de place et verrouiller le frein
 - Restituer la clé au secrétariat ou la déposer dans la boîte ad-hoc dans un délai raisonnable et dans tous les cas avant de vous rendre au restaurant.
 - Signaler tout défaut observé
 - **Évacuer vos déchets (mégot de cigarette, peau de banane, emballage, bouteille en pet, tee cassé, etc.)**

Règles de conduite

- Pour votre sécurité et le respect du parcours :
 - Veuillez-vous informer des directives en vigueur le jour de votre venue
 - Restez sur les chemins et **respectez le piquetage** (piquets avec du jaune au sommet, voir règle auprès du secrétariat) le balisage, la signalisation et les interdictions de circuler
 - Interdiction de rouler sur les greens, avants-greens et départs
 - Gardez le moteur allumé lors des descentes pour bénéficier du frein moteur
 - Léger appui sur la pédale des gaz et freinage du pied gauche
 - Plus particulièrement à la descente du Trou N°18

- Les conducteurs de voitures sont responsables de la sécurité des clés de contact pendant la période où une voiture leur est attribuée. Chaque fois qu'une voiture est laissée sans surveillance, le contact doit être coupé, la clé retirée du contact et être en possession du conducteur.
 - Il est arrivé qu'un enfant non surveillé fasse démarrer et avancer une voiture.
- Sauf autorisation spéciale, aucune personne âgée de moins de 18 ans n'est autorisée à conduire une voiture.
- Ne dépassez pas le nombre de 2 personnes dans une voiture.
- Les voitures seront conduites conformément aux "règles de la route", en respectant les lois et réglementations relatives à la circulation. Conduisez sur le côté droit, comme sur une route.
- Évitez les arrêts brusques (dérapage) et les virages à grande vitesse.
- Assurez-vous de bloquer le frein chaque fois que vous vous arrêtez et que vous quittez la voiture.
- Respectez les directives communiquées par le personnel du golf

Accidents

- Les conducteurs impliqués dans un accident doivent immédiatement signaler l'incident au secrétariat, qu'il y ait eu ou non des dommages matériels visibles ou corporels.
- Un accident entraînant des blessures doit être, selon la gravité, signalé prioritairement aux services d'urgences.
- Votre responsabilité est engagée pour tout dommage aux biens et personnes

Non-respect du règlement

- Les conducteurs de voitures de golf qui enfreignent ce règlement peuvent se voir interdire l'utilisation d'une voiture après que des avertissements aient été donnés voir sans avertissement selon la nature de l'infraction. Aucun remboursement ne sera effectué.

Ce règlement sera revu régulièrement et peut être ajusté ou révoqué à tout moment à la seule discrétion du Comité.